



## Violences conjugales : main courante ou pas ?

Par **sevsev\_old**, le **18/11/2007** à **03:07**

Bonjour,

Je suis séparée depuis quelques mois du père de ma fille. Quand nous étions ensemble, il lui est arrivé d'être violent lors de nos disputes (il a tenté de m'étrangler, m'empêchait de sortir de la maison, et m'a violée). J'ai toujours gardé le secret sur ces actes, je n'ai aujourd'hui aucune preuve. Depuis la séparation je vois une psychologue avec qui j'ai pu parler de ce sujet. Elle me conseille aujourd'hui de déposer au minimum une main courante pour exposer ces faits et me reconnaître en tant que victime. Juridiquement, une main courante peut-elle avoir des conséquences pour mon ex ou moi ? Je ne souhaite en aucun cas que cette affaire soit exposée au grand jour, et redoute les conséquences d'une confrontation. Merci d'avance pour vos conseils.